



Dossier

## De la place du Congrès au projet Panorama

L'aménagement et la transformation d'un point de vue le long de la corniche royale

**CHRISTOPHE LOIR**

ULB/CRMS

**CECILIA PAREDES**

URBAN.BRUSSELS

**NDLR**

Savez-vous que la place du Congrès, réputée autrefois pour ses vues imprenables sur Bruxelles, porta le nom de «place des Panoramas»? Au fil du temps, le site a connu des transformations majeures et ses aménagements ont suscité de vifs débats sur la mise en valeur et la préservation du paysage. Christophe Loir et Cecilia Paredes nous retracent l'histoire de la fabrication et de l'évolution de ce point de vue remarquable.



Anonyme, Vue de la place du Congrès et de son panorama 1875-1910  
(© Amsterdam, Rijksmuseum, RP-F-00-1498).



**FIG. 1A**  
Bruxelles vue depuis la rue Royale avec la localisation de certains édifices, gravure d'après un dessin du lieutenant-colonel Robert Batty, 1830 (© MVB, M.2017.1).



**FIG. 1B**  
Frédéric Théodore Faber, tasse de porcelaine réalisée entre 1810 et 1840. L'objet présente une étonnante vue de la rue Royale au niveau du panorama avant son aménagement en place du Congrès (© MVB, inv. Gp.1953.53).

L'aménagement de la place du Congrès, dénommée un temps *place des Panoramas*, marque une étape importante dans l'histoire des points de vue en région bruxelloise. La question de la création d'un lieu public spécifiquement conçu pour admirer le paysage s'y posa de manière précoce. Située rue Royale, cette place deviendra l'un des principaux points de vue de la « corniche royale », c'est-à-dire de la ligne de crête le long de laquelle seront aménagées d'autres échappées sur la ville basse à hauteur du Jardin botanique, de la statue du général Belliard, de la place Royale et, au bout de la rue de la Régence, de la place Poelaert<sup>1</sup>.

Cette contribution se propose d'explorer les relations qui se sont tissées au cours du temps entre ce point de vue et son panorama, en distinguant trois phases: son aménagement au XIX<sup>e</sup> siècle avec la place du Congrès, son déplacement et sa reconfiguration au XX<sup>e</sup> siècle dans le cadre de l'aménagement de la Cité administrative de l'État et enfin la refonte actuelle du site en un complexe plurifonctionnel qui entraînera la transformation radicale de ce point de vue.

### L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CONGRÈS AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

En 1822, le prolongement de la rue Royale offrit pour la première fois à Bruxelles l'opportunité de créer, à hauteur du dénivelé du quartier dit des Bas-Fonds, un remarquable point de vue sur la ville basse. Dans son état du XIX<sup>e</sup> siècle, celui-ci résulte de trois opérations successives: l'aménagement d'une place panoramique (l'actuelle place du Congrès), l'érection d'un monument national (la colonne du Congrès) et le percement d'une perspective monumentale (la rue du Congrès). La création de ce point de vue fit l'objet de nombreux projets (82 pour la place, 53 pour la colonne) et suscita de vifs débats pendant près d'un demi-siècle qui, tant dans la presse que sur les bancs du Conseil communal, témoignent de manière précoce de préoccupations paysagères<sup>2</sup>.

Plusieurs éléments peuvent expliquer l'importance qu'accordèrent les contemporains à l'aménagement de ce point de vue. La qualité du paysage perçu depuis ce lieu (FIG. 1A ET 1B), sa localisation le long d'une artère prestigieuse, le contexte d'affirmation d'une nouvelle esthétique

de l'espace public dans sa dimension paysagère<sup>3</sup> et le fait que ce lieu se soit retrouvé à la croisée des deux grandes priorités urbaines du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à savoir l'achèvement de la modernisation du haut de la ville (dans la continuité du quartier Royal tout proche) et la mise en valeur des monuments historiques du bas de la ville, en particulier dans le cadre de la restauration de la collégiale des Saints-Michel-et-Gudule et de l'hôtel de ville sur lesquels ce panorama offre une vue imprenable (FIG. 2).

### LA SCÉNOGRAPHIE D'UN POINT DE VUE: L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES PANORAMAS (1825-1849)

La première phase consista à aménager le lieu en point de vue, c'est-à-dire à mettre en scène le panorama<sup>4</sup>. Après une vingtaine d'années principalement consacrées aux négociations liées à l'acquisition des terrains par la Ville (1825-1845), les débats portèrent sur l'élaboration du programme, l'organisation du concours (1847) et la sélection du projet finalement retenu, celui de Jean-Pierre Cluysenaar, qui proposa une place rectangulaire de plain-pied avec la rue Royale, mais légèrement en pente, ainsi qu'un marché en contrebas – dans les Bas-Fonds – accessible par un escalier monumental (FIG. 3). On peut distinguer quatre préoccupations paysagères durant cette phase: le cadrage du panorama, sa perception à l'échelle du parcours de la rue Royale, la dénomination du lieu et enfin les mesures prises pour protéger la vue ainsi créée.

La question du cadrage du panorama, c'est-à-dire la délimitation du champ de vision, fut abondamment débattue. Les contraintes du terrain et le souhait de border la future place d'immeubles réduisirent l'ouverture de l'échappée initiale le long de la rue Royale qui passa de 167 à 90 mètres. La détermination des dimensions de la place et de l'inclinaison de sa pente fit l'objet d'une étude approfondie et même, au moment de définir le programme du concours en 1846, incita les autorités à recourir à des simulacres (clôtures en bois, perches) permettant de juger, sur le terrain, de l'effet du projet sur la perception du panorama<sup>5</sup>.

Chacun des éléments est étudié en détail. Ainsi, afin de conserver la visibilité au niveau du cadre inférieur, l'inclinaison de la place fut pensée de telle sorte que le sommet du parapet, au fond de celle-ci, se trouve au niveau de l'axe de la rue Royale.

1. Pour une présentation détaillée de la corniche, voir la contribution de Christophe Loir dans ce numéro.

2. Plusieurs dizaines de séances du Conseil communal de la Ville de Bruxelles (*Bulletin communal de la Ville de Bruxelles*, abrégé dorénavant BCB) furent consacrées à des discussions sur ce lieu et d'innombrables articles parurent dans la presse (à titre d'exemple, pour la période 1840-1849, nous en avons sélectionné plus d'une centaine dans le seul journal *L'Indépendance belge*). Nous nous concentrerons ici sur l'analyse paysagère; pour une histoire plus factuelle de l'histoire des Bas-Fonds et de la place du Congrès, nous renvoyons à LEBLICQ, A. et LEBLICQ, Y., « Quelques souvenirs d'une enfance dans le quartier bruxellois des Bas-Fonds au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers Bruxellois – Brusselse Cahiers*, 2017/1 (XLIX), pp. 301-360, <https://www.cairn.info/revue-cahiers-bruxellois-2017-1-page-301.htm>; DEMEY, Th. *Bruxelles. Chronique d'une capitale en chantier*, vol. 2, Paul Legrain, Bruxelles, 1992, pp. 63-99.

3. PHILIPPOT, P., « Les formes de l'espace dans l'architecture de l'historicisme », in VANDENDAELE, R. (dir.), *Poelaert et son temps*, Crédit communal, Bruxelles, 1980, pp. 101-110, ici p. 104.

4. Nous concentrons notre analyse sur la dimension paysagère, mais l'aménagement de cette place comprenait également un volet équipement (doter le quartier d'un marché couvert) et un volet mobilité (améliorer la connexion entre le haut et le bas de la ville).

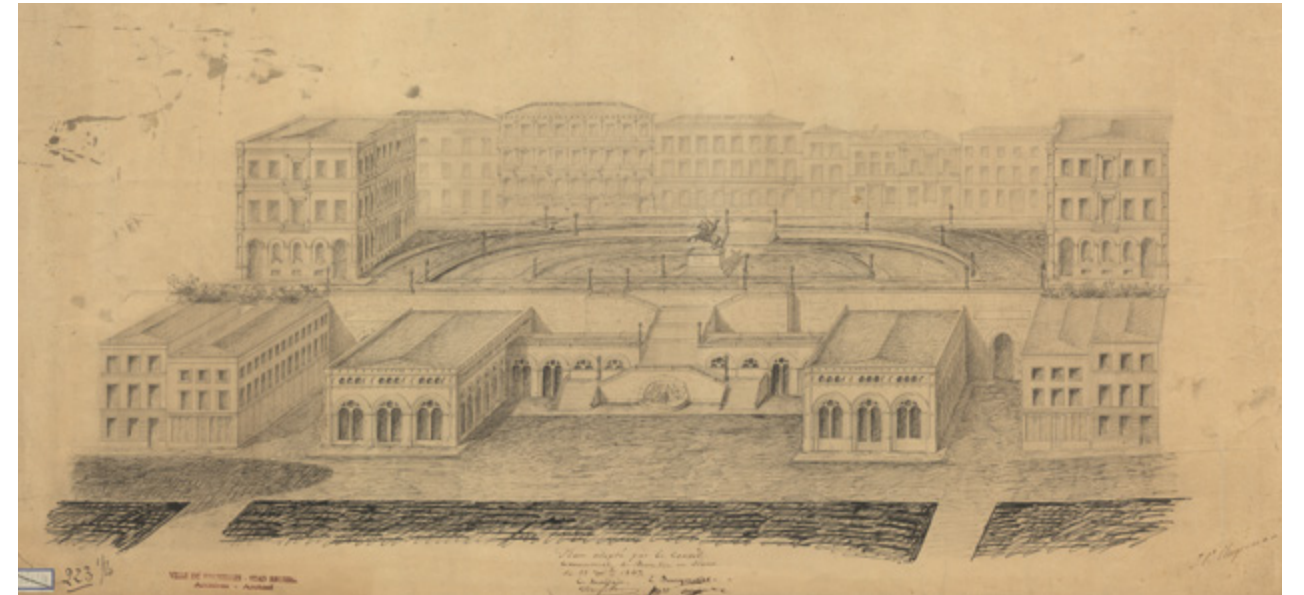
5. À ce sujet, voir l'article de Marie Demanet dans cette publication.



**FIG. 2**  
Vue sur l'hospice des Oratoriens et la collégiale Saints-Michel-et-Gudule. Croquis du peintre François-Joseph Navez, résidant place des Panoramas, depuis sa terrasse en 1848 (Coll. privée).

### Chronologie de la fabrication de la place du Congrès au XIX<sup>e</sup> siècle

- 18 juin 1822**: pose de la première pierre du chantier de prolongement de la rue Royale
- 1825**: début des discussions sur la conservation du panorama et organisation du premier concours
- 1845**: acquisition des terrains par la Ville
- 1847**: concours pour l'appropriation des Bas-Fonds
- 1848**: début des travaux de la place et du marché, qui se poursuivront jusqu'en 1857 pour le gros œuvre (les candélabres de l'escalier monumental ne seront posés qu'en 1862)
- 24 septembre 1849**: arrêté royal prévoyant un concours pour l'érection d'une colonne en l'honneur du Congrès national
- 25 septembre 1850**: pose de la première pierre de la colonne du Congrès
- 1854**: proposition de déplacement de la colonne du Congrès
- 26 septembre 1859**: inauguration de la colonne du Congrès
- 1874**: adoption du plan de transformation du quartier Notre-Dame-aux-Neiges et discussion sur la nécessité d'une perspective dans l'axe de la colonne
- 1877**: débats sur la largeur à donner à la future rue du Congrès
- 1878**: fin des travaux de construction des deux immeubles aux angles de la rue Royale et de la rue du Congrès.



**FIG. 3**  
J.P. Cluysenaar, Perspective aérienne du projet d'aménagement des bas-fonds de la rue Royale, adopté par le Conseil communal le 22 décembre 1847 (AVB, P.P., 223/1).

6. Le programme du concours est arrêté le 27 mai 1847.

7. Michel-Auguste Blaes (1809-1855), juriste, journaliste et homme politique bruxellois. Après des études de droit, il se lance dans le journalisme avant de devenir conseiller communal bruxellois (octobre 1845) et échevin des Travaux publics (septembre 1848), poste qu'il occupera jusqu'à son décès à l'âge de 45 ans. Pendant dix ans (1845-1855), il joue un rôle majeur dans le domaine des travaux publics à Bruxelles (modernisation de la voirie, réglementation des bâtisses, opérations d'embellissement et d'assainissement). Une rue porte d'ailleurs son nom dans l'un des quartiers qu'il a contribué à assainir. Dans le contexte de l'aménagement de la place du Congrès, il en est l'un des principaux acteurs, notamment en tant que rapporteur de la section des Travaux publics. Cf. STAPPAERTS, F., «Blaes (Michel-Auguste)», in *Biographie nationale*, t. 2, H. Thiry-Van Buggenhoudt, Bruxelles, t. 2, 1868, col. 447-450.

8. BCB, séance du Conseil communal du 8 mai 1847.

Mais la question centrale portait sur l'environnement architectural qui devait cadrer le panorama. Le programme du concours de 1847 précisait bien que les façades «seront construites d'après un plan régulier; leur architecture, sans se confondre avec celle des édifices publics, devra présenter un caractère d'élégance et de distinction qui réponde à la beauté de l'emplacement qu'elles occupent»<sup>6</sup>. Les interventions du conseiller communal Auguste Blaes<sup>7</sup>, cheville ouvrière du projet, témoignent du souhait de mettre en valeur le panorama par ces nouveaux immeubles – on parlerait aujourd'hui d'architecture d'accompagnement – qui lui seraient subordonnés:

«La place sera pour le panorama ce que l'avant-scène est pour un théâtre. [...] le rôle de l'architecte est de s'effacer en quelque sorte: sa tâche se borne à assurer la conservation de cet admirable site, à en faire ressortir la beauté. La ville de Bruxelles possède un magnifique tableau; il s'agit de l'encadrer»<sup>8</sup>.

Finalement, c'est Joseph Poelaert qui édifiera les deux hôtels particuliers (1850-1852) de la place du Congrès, formant une composition symétrique dans un style éclectique qui renouvelle, tout en s'y intégrant, le néoclassicisme du quartier Royal tout proche<sup>9</sup>.

Les débats sur l'aménagement de la place portèrent également sur la perception du panorama depuis la rue Royale qui, alors que la rue du Congrès n'était pas encore percée, était la seule rue d'où le point de vue était visible. Les contemporains prirent en compte le cheminement à partir duquel pouvait être perçu ce lieu, celui de la corniche royale, jalonné d'étapes panoramiques<sup>10</sup>. Au moment de l'évaluation de la largeur à donner à la nouvelle place, des questions de visibilité se posèrent (panorama visible soit en passant simplement le long de la rue Royale, soit en s'avançant vers la balustrade du fond). Pour le journaliste Victor Joly<sup>11</sup>, la spécificité, le charme, mais aussi l'intérêt de ce panorama, était qu'il soit visible depuis une artère fréquentée au sein même de la ville et non, comme c'est souvent le cas, depuis un point de vue situé à l'extérieur de l'espace urbain. Auguste Blaes reprit les arguments de Joly devant le Conseil communal en les formulant comme suit:

«Mais le panorama actuel, on n'a pas besoin d'aller le chercher: il s'offre de lui-même à tous les regards; nul détour à faire; le tableau tout entier, et voilà précisément son grand mérite, est visible en tout temps, à toute heure, pour quiconque passe par la rue Royale. Les vues pittoresques ne sont pas rares: à la ville aussi bien

qu'à la campagne, il y en a de magnifiques; mais il faut aller les chercher la plupart du temps, les chercher tantôt au haut d'une tour, tantôt au sommet d'un rocher escarpé, et le plus souvent dans des lieux écartés. Ce qui est rare, c'est une vue comme celle-ci, dans l'intérieur d'une ville, le long d'une grande rue, une vue à la portée de tout le monde et qui se rencontre là juste où tout le monde passe. Déplacer le point de vue, le porter à une centaine de mètres plus loin, c'est confisquer le panorama pour plus des trois quarts du public. Sur cent personnes qui passeront par la rue Royale, il n'y en a pas vingt-cinq qui se détourneront de leur chemin et prendront la peine de se transporter au bout du remblai, pour le plaisir de régaler leurs yeux d'un spectacle plus beau<sup>12</sup>.»

Les contemporains ne limitèrent pas l'analyse de la visibilité à la localisation spatiale, ils prirent aussi en compte, et assez finement, la relation entre la perception et le déplacement. Il ne s'agit pas seulement pour eux d'évaluer le point de vue de manière statique (vue aménagée depuis un point fixe), mais aussi le paysage en mouvement, corrélé à la vitesse de circulation<sup>13</sup>. Dans les années 1840, il ne s'agissait plus seulement, comme au quartier Royal, de concevoir l'aménagement spatial à l'échelle d'un promeneur dont la mobilité est caractérisée par la lenteur et le détour, mais également pour le passant pressé qui cherche à atteindre rapidement sa destination. Ainsi, en réponse à une demande de placement d'un portique à colonnade au premier plan, entre la rue Royale et la nouvelle place, Auguste Blaes rétorque : «Aujourd'hui, pour jouir du point de vue, pas n'est besoin de s'arrêter; on passe, et d'un coup d'œil on embrasse l'ensemble du tableau; si affairé qu'on soit, si vite qu'on aille, à pied, à cheval, en voiture, on n'en perd rien. Élevez une colonnade le long de la rue, et voilà une partie du panorama perdue pour ceux qui n'ont pas le temps de faire halte, de s'appuyer sur la balustrade du portique, comme dit l'architecte cité plus haut<sup>14</sup>.»

La fonction paysagère du lieu fut également affirmée par la dénomination choisie. À l'origine, l'espace correspondant à cette échappée sur le bas de la ville ne portait aucun toponyme spécifique, il s'agissait d'un tronçon de la rue Royale prolongée. En 1849, alors que l'aménagement n'était pas encore achevé, l'administration communale décida de le baptiser «place des Panoramas». Cette appellation fut brève (de

juin 1849 à septembre 1850), mais elle médiatisait la vocation initiale de ce lieu aménagé spécifiquement pour la contemplation du paysage. Notons que dans les dictionnaires de langue de l'époque, le terme panorama était assez récent et ne désignait encore, du moins officiellement, qu'une vaste peinture circulaire – panoramique – représentant un paysage, généralement exposée dans une rotonde<sup>15</sup>. Les expositions de peinture-panorama connaissaient alors un grand succès auprès du public<sup>16</sup>. C'est par extension que ce terme fut utilisé pour qualifier un vaste paysage, réel cette fois, que l'on découvre depuis une hauteur. «Panorama» est donc issu du vocabulaire de la peinture, comme la plupart des termes utilisés par les contemporains pour qualifier ou décrire la vue: «paysage», «cadre», «tableau», «arrière-plan», «motif», «pittoresque». Dans l'appellation «place des Panoramas», le terme générique de «place», qui contribue à asseoir le statut de ce nouvel espace, n'allait pas nécessairement de soi. Il dépendait en partie des dimensions proposées par les architectes, le programme du concours de 1847 précisant qu'«il sera laissé un espace, soit pour l'établissement d'une place, soit pour l'élargissement de la rue Royale»<sup>17</sup>.

La fabrique de ce point de vue amena également l'autorité communale à chercher les moyens d'assurer la conservation du panorama sur la longue durée. Il s'agissait de veiller à ce qu'aucune construction future en contrebas ne s'élève au-dessus de la place et ne vienne ainsi masquer une partie de la vue. «S'il importe de régler la forme et les dimensions de la place et du marché des Bas-fonds, de manière à ne pas échancre le panorama, il n'importe pas moins d'empêcher qu'on ne donne trop d'élévation aux constructions à faire par-delà les Bas-fonds. Il y a là un danger qu'il faut absolument écarter; sinon, l'affaire des Bas-fonds ne peut être considérée comme résolue: quelques bâtisses suffiraient pour rendre désormais invisible une partie du tableau<sup>18</sup>.» La question de la réglementation de la hauteur des bâtisses dans les Bas-Fonds était assez délicate: quel devait être le périmètre à prendre en compte et par quels moyens imposer une servitude de hauteur maximale (*non altius tollendi*) à des propriétaires ayant déjà des immeubles construits? La Ville n'avait pas les moyens d'acquiescer tous les terrains pour les revendre grevés d'une telle servitude. Il fallut donc conclure un arrangement, individuellement, avec chacun des propriétaires<sup>19</sup>. Dix années de négocia-

9. Notons que ce point de vue fut un lieu d'émulation architecturale où s'exprimèrent précocement l'originalité et le renouvellement architectural, à l'exemple du vaste hôtel édifié par Jean-Pierre Cluysenaar (en partie conservé) ainsi que de la maison et de l'atelier du peintre François-Joseph Navez (détruits), édifiés au niveau du front bâti de la rue Royale en face du panorama, quelques années avant les immeubles de Poelaert. Voir LOIR, Chr., «Variations autour d'un style: la rue Royale et le néoclassicisme», *Bruxelles Patrimoines*, septembre 2016, n° 19-20, pp. 18-31.

10. Voir l'encart sur la corniche royale dans cette publication.

11. JOLY, V. «Les bas-fonds de la rue Royale», *L'Indépendance belge*, 29 mai 1846, note 1.

12. BCB, séance du Conseil communal du 8 mai 1847, pp. 276-277.

13. DESPORTES, M., *Paysages en mouvement. Transports et perception de l'espace. XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Editions Gallimard, Paris, 2005 (Bibliothèque illustrée des Histoires), en particulier le chapitre III, «L'épreuve du pittoresque. Visiter les villes d'art au tournant du siècle», pp. 167-199.

14. Rapport fait au Conseil communal en sa séance du 27 novembre 1847 par Auguste Blaes, au nom de la section des Travaux publics, publié dans *L'Indépendance belge*, 5 décembre 1847.

15. *Dictionnaire de l'Académie française* (sixième édition, 1835): «Grand tableau circulaire et continu, disposé de manière que le spectateur qui est au centre voit les objets représentés, comme si, placé sur une hauteur, il découvrirait tout l'horizon dont il serait environné.» Ce n'est que dans la huitième édition (1935) qu'il sera ajouté: «Par extension, il signifie vue d'ensemble. On a du haut de ce clocher un vaste panorama.»

16. DERREY-CAPON, D, *Alfred Stevens (1823-1906) et le panorama de l'Histoire du Siècle*, Bruxelles – Gand, 2009; LEROY, I. *Le panorama de la bataille de Waterloo: témoin exceptionnel de la saga des panoramas*, Waterloo, 2009.

17. Le programme du concours est arrêté le 27 mai 1847. Notons toutefois que si les dimensions étaient l'un des critères pour déterminer la qualification, un espace même réduit pouvait être qualifié de «place», à l'exemple de l'éphémère appellation «place Belliard» qui avait été donnée quelques années plus tôt au panorama visible, lui, depuis l'escalier de la Bibliothèque, derrière la statue du général Belliard (actuelle rue Baron Horta).

18. Intervention de Blaes, BCB, séance du Conseil communal du 8 mai 1847.

19. La question des servitudes de hauteur à des fins de préservation d'un point de vue s'était déjà posée quelques années auparavant lorsqu'en 1840, la construction de deux immeubles en contrebas de l'escalier de la Bibliothèque altéra le panorama vu depuis la rue Royale à hauteur de la statue du général Belliard. Cette affaire, qui fut portée devant les tribunaux et aboutit à la démolition des parties excédant la limite imposée par les servitudes, fut abondamment relayée par la presse. Voir *L'Indépendance belge*, 21 juillet 1841, 23 juillet 1841, 28 décembre 1841, 27 janvier 1842 et *Journal de Bruxelles*, 10 août 1841 et 3 février 1842. Au sujet de la protection du panorama à hauteur de la rue Baron Horta, voir la contribution de Judith le Maire dans le présent numéro.

20. En 1853, on apprend que les nouvelles maisons ont une toiture en forme de terrasse pour conserver le panorama (*Journal de Bruxelles*, 13 février 1853).

21. BCB, séances du 26 août, 2 et 19 septembre; Archives de la Ville de Bruxelles, Travaux publics, 1314, pétition du 26 août 1854 signée par plus de 200 habitants de Bruxelles pour «conserver intact le Panorama de la place du Congrès».

22. Le chrononyme «Journées de Septembre» fait référence aux débuts de la Révolution belge (23-27 septembre 1830). C'est également durant les commémorations annuelles des Journées de Septembre que l'arrêté du concours pour l'érection de la colonne fut adopté et que son inauguration eut lieu (cf. chronologie en début du présent article).



FIG. 4 À proximité du belvédère, plusieurs immeubles présentent encore une terrasse ou toit plat qui permettait de profiter de la vue, comme celui-ci, rue royale 83

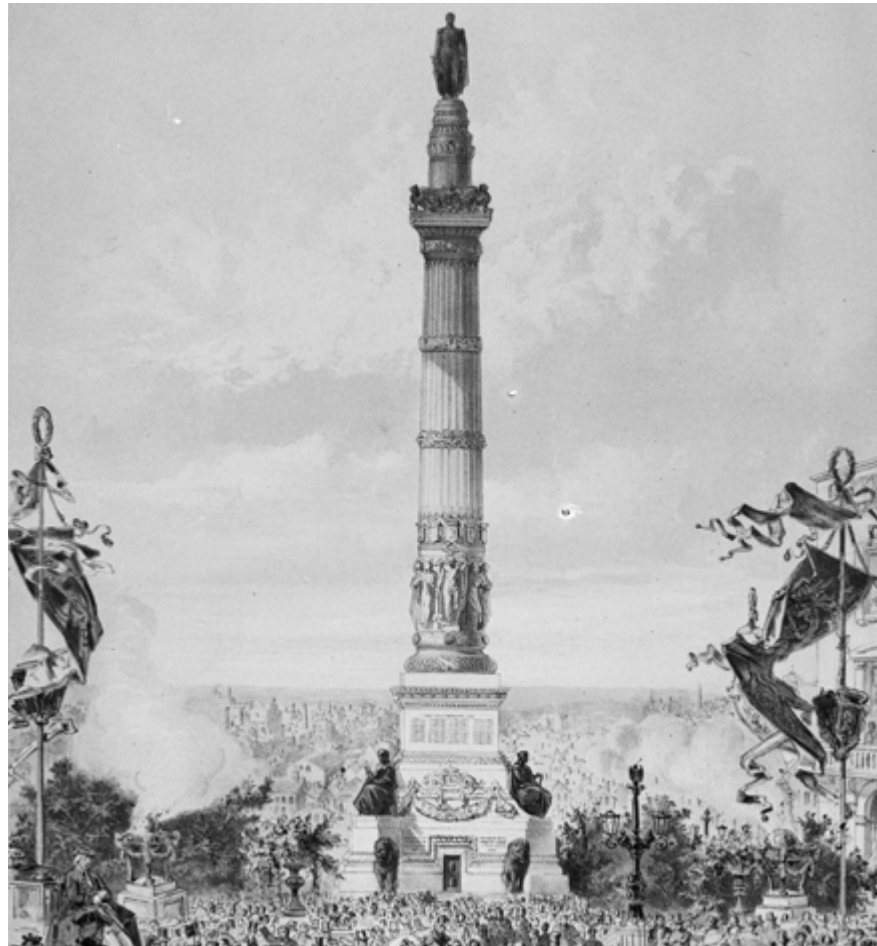
tions furent nécessaires pour aboutir en 1847 à ce que la plupart des propriétaires de la rue Longue-Vie et de la rue Chemin-de-Terre s'engagent à n'élever aucun bâtiment au-dessus d'une hauteur de 10,95 m. Notons que ces servitudes de vue entraînent une modification de la forme traditionnelle des toitures puisque, afin de limiter leur hauteur, plusieurs immeubles furent dotés, non plus de toitures à versants, mais d'un couronnement en terrasse (toit plat)<sup>20</sup> (FIG. 4), à l'exemple d'ailleurs du nouveau marché lui-même couvert.

## LA MONUMENTALISATION D'UN POINT DE VUE: L'ÉRECTION DE LA COLONNE DU CONGRÈS (1849-1859)

L'idée de placer l'un ou l'autre monument au milieu de la place avait déjà été proposée plusieurs fois au concours d'aménagement de 1847. En 1849, alors que l'aplanissement de la place des Panoramas était encore en cours, la Ville accepta de mettre cet espace à disposition du gouvernement pour y ériger un monument en l'honneur du Congrès national et de l'indépendance de la Belgique. À cette fin, un emplacement fut réservé au milieu de la place et les fondations d'un piédestal y furent posées. Un concours pour l'érection d'une colonne fut ensuite lancé, 53 projets furent présentés, deux

d'entre eux furent primés et finalement le projet de Joseph Poelaert fut sélectionné. Neuf ans s'écoulèrent entre la pose de la première pierre de la colonne (25 septembre 1850) et son inauguration (26 septembre 1859). Durant cette période où les travaux s'éternisèrent, plusieurs voix s'élevèrent contre le choix de l'emplacement pour ce monument, arguant que celui-ci altérerait le panorama. Les débats furent particulièrement vifs lorsque, en 1854, le conseiller Vanderlinden, soutenu par une pétition signée par plus de 200 habitants, proposa au Conseil communal de demander au gouvernement le déplacement de la colonne – seuls le soubassement et les échafaudages étaient réalisés – au rond-point de la rue de la Loi (futur rond-point Robert Schuman)<sup>21</sup>. Sa proposition fut adoptée, mais le ministre de l'Intérieur refusa catégoriquement de revoir sa position.

Avec l'adjonction de la colonne du Congrès au milieu du point de vue, la fonction de commémoration nationale s'ajouta à la fonction initiale de contemplation du paysage. Le panorama fut dès lors marqué par la ferveur patriotique du jeune État-nation, en particulier à l'occasion des fêtes annuelles des Journées de Septembre et ce dès la cérémonie officielle de la pose de la première pierre, le 25 septembre 1850<sup>22</sup> (FIG. 5). Quelques jours avant cette cérémonie, le Collège communal rebaptisa la place des Panoramas en «place du Congrès», officialisant



**FIG. 5**  
Gustave Gerlier, *Inauguration de la colonne du Congrès*, lithographie (© KBR, cabinet des Estampes, cliché IRPA-KIK, E030029).

ainsi ce nouveau statut. La dialectique entre un point de vue et un monument n'était pas neuve dans l'espace bruxellois puisque la Ville avait déjà opté pour une telle combinaison lors de l'érection de la statue du général Belliard, inaugurée en 1838 à l'angle de la rue Royale et de l'actuelle rue Baron Horta. D'ailleurs, on fit à plusieurs reprises référence à cet exemple pour appuyer le projet d'un monument place du Congrès<sup>23</sup> (FIG. 6).

Comment se combinent, dans le cas spécifique de la place du Congrès, les fonctions de contemplation et de commémoration, et surtout, d'un point de vue paysager, comment sont alors perçues les relations visuelles entre la colonne et le panorama? Les avis divergent dans la presse. Alors que les projets présentés pour le concours de la colonne étaient exposés au Musée des Beaux-Arts, certains journalistes s'enthousiasmèrent: « Sans la colonne du

Congrès, la place des Panoramas serait incomplète. Il lui faut un monument. On ne peut en donner un plus riche que celui-là<sup>24</sup>. » D'autres estimèrent au contraire qu'une colonne gâcherait le panorama, tel ce lecteur qui, dans le même journal, écrivit une semaine après le compte rendu de l'exposition: « Adieu la place, adieu le paysage<sup>25</sup>. »

### LA MISE EN PERSPECTIVE DU MONUMENT ET DU PANORAMA: LE PERCEMENT DE LA RUE DU CONGRÈS (1859-1878)

L'adjonction du monument au centre de la place mena logiquement à envisager la mise en perspective de celui-ci par une artère axiale (future rue du Congrès) à travers l'ancien quartier de Notre-Dame-aux-Neiges (FIG. 7). Dès l'époque de l'inauguration de la colonne du Congrès, des

23. Par exemple, dans le rapport fait au Conseil communal en sa séance du 27 novembre 1847 par Auguste Blaes, au nom de la section des Travaux publics, publié dans *L'Indépendance belge*, 5 décembre 1847.

24. *L'Indépendance belge*, 14 janvier 1850.

25. *L'Indépendance belge*, 22 janvier 1850.



**FIG. 6**  
Louis-Joseph Ghémar, *Funérailles de Léopold I<sup>er</sup>* (1865). Le passage du convoi funèbre par la place du Congrès. Gouache sur base de photographies (© Bruxelles, IRPA-KIK, Km017120).

projets de percement d'une perspective monumentale furent proposés. Pendant une quinzaine d'années, tous les plans d'assainissement du quartier Notre-Dame-aux-Neiges, dont celui d'Antoine Mennessier qui sera adopté en 1874, proposèrent de dégager une perspective dans l'axe de la colonne, malgré les importants travaux de nivellement que cela nécessitait. La rue du Congrès finalement percée et la construction par l'architecte Wynand Janssens, en 1878, des deux immeubles à l'angle de celle-ci et de la rue Royale peuvent être considérées comme la dernière étape de l'aménagement de la place du Congrès dans son état du XIX<sup>e</sup> siècle. La rue du Congrès s'inscrit dans les principes d'aménagement de l'époque au sein d'un quartier qui, avec son réseau d'artères rectilignes en étoile à partir de la place de la Liberté, multiplie les perspectives urbaines.

Dans le cas de la rue du Congrès, la colonne – située dans l'axe de la nouvelle voie et visible de-

puis la *porte de Louvain* (actuelle place Madou) – constitue le fond d'une perspective de 400 mètres tandis que le panorama, ou plus précisément le ciel, est relégué au statut de simple arrière-plan. La perception latérale initiale (par la rue Royale) est, suite au percement de cette artère, complétée par une perception de face. Par ce nouvel accès, ce panorama n'est plus une des séquences de la corniche royale ménageant successivement des échappées vers le bas de la ville, mais l'arrière-plan d'une longue perspective que l'on peut apercevoir d'emblée de face et qui se rapproche progressivement au fil d'un parcours au sein d'un quartier dont les différents toponymes affirment le caractère politique de la colonne. Notons que le choix de la dénomination de la nouvelle artère et la triple répétition ainsi créée (rue, place et colonne du Congrès) renforcent la cohérence et le lien spatial entre ces trois éléments (FIG. 8A ET 8B).

### L'ascension à la colonne du Congrès

L'ascension de la colonne du Congrès, conseillée par les guides imprimés de l'époque, donne accès à une plateforme panoramique, établie au-dessus du chapiteau, permettant de saisir la ville d'en haut (E1.1 et E1.2). Dès les premiers mois qui suivirent l'inauguration, les auteurs louèrent la qualité de ce point de vue exceptionnel: « Sans avoir fait cette ascension, il est impossible de se rendre compte de la beauté et surtout de l'immensité du panorama qui se déroule sous les yeux du spectateur et dont le périmètre dépasse 25 lieues. Indépendamment de la capitale et des faubourgs, on distingue, sans le secours de la lorgnette, plus de trente villes et villages.<sup>26</sup> »

Outre l'impact du monument sur le panorama, les contemporains évaluèrent aussi, inversement, « l'effet » de cet environnement sur la colonne elle-même. À ce titre, les interventions de Vanderlinden en 1854, lorsqu'il défendit devant le Conseil communal sa proposition de déplacement de la colonne<sup>27</sup>, témoignent du recours à la dimension paysagère et à l'appréhension visuelle de l'espace dans l'argumentation de l'époque. Vanderlinden pointa ainsi le manque de recul et l'absence de vue d'ensemble de la colonne, l'effet d'écrasement des hôtels, l'occultation d'une partie du panorama, l'effet de l'arrière-plan (ciel) et l'orientation par rapport au soleil.

Son analyse ne se limita pas au seul périmètre de la place du Congrès: il évalua également la perception de la colonne depuis le bas de la ville et le parc de Bruxelles d'où « vous verrez poindre son sommet comme une cheminée de fabrique ».



Vue prise depuis le parapet de la place du Congrès vers la cathédrale Saint-Michel-et-Gudule et vers l'hôtel de Ville (© Coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB urban.brussels, DE18\_134).



Vue prise du haut de la colonne du Congrès vers la collégiale et vers le centre-ville (© Coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB - urban.brussels, DE18\_119).

### Un point de vue remarqué

E2.1 Les représentations de la colonne et du panorama furent abondamment diffusées par la photographie, et ce dès l'inauguration du monument en 1859. À cette occasion, le photographe français Gilbert Radoux, architecte de formation, surtout renommé pour ses vues topographiques, réalisa un ensemble de 17 planches intitulées *La Colonne du Congrès*. Parmi celles-ci, la vue d'ensemble du monument fut la première photographie d'après nature insérée dans un ouvrage<sup>28</sup>.

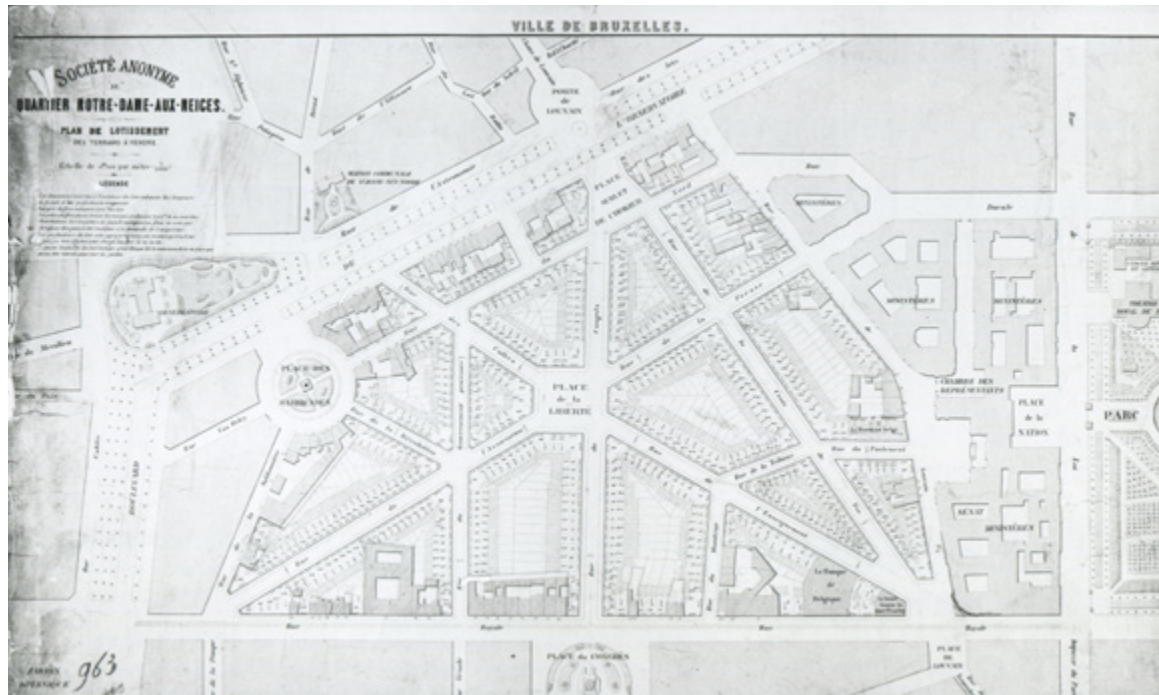


E.2.1 Gilbert Radoux, Photographie de la colonne du Congrès et du panorama que l'on peut contempler depuis la place du Congrès, 1859 (© Cidep).

26. *La colonne du Congrès et de la Constitution, inaugurée le 26 septembre 1859*, A. Labroue et Compagnie, Bruxelles, 1859, p. 8.

27. BCB, séance du 2 septembre 1854.

28. CONSIDÉRANT, N., *Inauguration de la Colonne de la Constitution et du Congrès. Septembre 1859*, Bruylant-Christophe et Cie, Bruxelles, [1859]. Sur Radoux et ces planches, voir JOSEPH, S.F., « Origines et pionniers de l'édition photographique et photolithographique en Belgique » *In Monte Artium: Journal of the Royal Library of Belgium*, Vol. 7 (2014), pp. 37-56, ici pp. 45-46 ; LEENAERTS, D., *L'image de la ville. Bruxelles et ses photographes des années 1850 à nos jours*, CFC-Éditions, Bruxelles, 2009, pp. 34-35.



**FIG. 7**  
Plan de lotissement des terrains à vendre dans le nouveau quartier Notre-Dame-aux-Neiges, 1876 (© AVB).



**FIG. 9**  
Le marché du Parc et la place du Congrès vers 1900. Les aménagements urbanistiques sont ordonnés suivant un axe de symétrie qui traverse l'ensemble (© Coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB - urban.brussels, DE04\_284).

**FIG. 8A ET FIG. 8B**  
Vues vers la colonne du Congrès. A) depuis la place Surllet de Chokier; B) Depuis la rue du Congrès, vers 1900 (© Coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB - urban.brussels, DE21\_033 et DE25\_220).



Lors des séances du Conseil communal, l'impact visuel de la rue du Congrès sur le monument et le panorama fut abordé à deux reprises. Tout d'abord, lors de l'adoption du plan du quartier Notre-Dame-aux-Neiges en 1874, quelques conseillers communaux questionnèrent la pertinence même de la perspective vu le coût financier des travaux de nivellement qu'elle imposait<sup>29</sup>. Certains la qualifièrent de « luxe onéreux ». Ils soulignèrent que la colonne avait été conçue pour être vue de près et qu'elle ne gagnait rien à être perçue depuis les boulevards extérieurs (*porte de Louvain*) et qu'une longue perspective entraînerait une perte de l'effet de surprise et un rétrécissement du cadre du panorama.

En 1877<sup>30</sup>, alors que les travaux d'aménagement étaient en cours, cette question resurgit au Conseil communal, cette fois à l'initiative du conseiller Antoine Trappeniers<sup>31</sup>, lui-même architecte et auteur d'un projet d'aménagement du quartier Notre-Dame-aux-Neiges, qui interpella l'assemblée à propos de la largeur, trop réduite selon lui, de la rue du Congrès. Il proposa non seulement de l'élargir jusqu'à 22 mètres, arguant que « c'est un magnifique point de vue que nous devons ménager », mais aussi de multiplier les artères donnant sur le panorama<sup>32</sup>. L'architecte Henri Beyaert, lui aussi conseiller communal, se joignit au débat en proposant de n'élargir que le débouché de la rue du Congrès – qui présenterait une largeur de 35 à 40 mètres – en obliquant l'alignement des maisons des deux côtés, formule qui aurait aussi l'avantage d'offrir une vue oblique vers le panorama depuis ces maisons. Ces interpellations ne furent pas suivies d'effet. Le refus d'élargir l'artère pour mieux percevoir le panorama à l'arrière de la colonne montre sans doute les limites des sacrifices consentis à la question paysagère sous le mayo-

rat de Jules Anspach, pour qui ce projet d'élargissement n'était qu'une « simple fantaisie », une « dépense de luxe » au sein d'une opération d'assainissement se caractérisant surtout par sa nature spéculative (FIG. 9).

## UN PANORAMA DE CARTE POSTALE

L'essor des cartes postales, vers 1900, se situe une vingtaine d'années après le percement de la rue du Congrès. Ces images donnent donc à voir le panorama de la place du Congrès dans son état achevé du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces nombreuses cartes postales laissent deviner par fragments l'étendue de ce qu'était à cette époque l'admirable panorama (voir la figure en pleine page, p. X). Face au paysage, de biais vers la gauche, la vue embrassait la silhouette imposante de la collégiale Sainte-Gudule (actuellement cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule) et au loin, la flèche de l'hôtel de ville. Droit devant au-delà du parapet, les toitures du marché couvert et l'alignement des façades qui bordaient la *rue du Marché du Parc* formaient le premier plan d'un paysage urbain qui se déployait dans toute sa profondeur. Derrière un premier rang de toitures presque plates et ordonnées, le paysage se muait en un enchevêtrement de tuiles, pignons, tabatières et cheminées qui s'estompaient dans le lointain en une nappe brumeuse. Seuls émergeaient quelques clochers, dômes ainsi que les premiers immeubles hauts de la ville, pour la plupart des hôtels et des grands magasins. Au-delà, les collines de Molenbeek et Ganshoren encore peu urbanisées fermaient l'horizon.

29. BCB, séances des 3 et 4 avril 1874.

30. BCB, séances des 19 mars et 16 avril 1877.

31. Antoine Trappeniers (1824-1887), formé par J.-P. Cluysenaar qui avait aménagé la place du Congrès, fut conseiller communal (1870-1880), échevin des Travaux publics (1879-1880) et membre correspondant de la Commission royale des Monuments. Il fut lui-même auteur avec H. Hendrickx, en mars 1860, d'un projet pour le quartier Notre-Dame-aux-Neiges comportant différentes variantes d'artères dans l'axe de la colonne. cf. VANDENDAEL, R. (éd.), *Poelaert et son temps*, Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1980, pp. 57-58 et note 62.

32. BCB, séance du 19 mars 1877.

## LA RECONFIGURATION DU POINT DE VUE AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE. CONSERVER LE PANORAMA

À l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, le panorama qui s'est constitué au XIX<sup>e</sup> va subir un bouleversement profond. Cette transformation du paysage a pour corrélat l'affirmation de la place du Congrès comme point de vue à protéger et à conserver. La vue est impactée en premier lieu par la destruction des quartiers avoisinant les contrebas de la place du Congrès en prévision de la réalisation de la jonction ferroviaire Nord-Midi, dont les travaux s'échelonnent entre 1903 et 1952<sup>33</sup>. Les premières démolitions entreprises dans le quartier Saint-Laurent entaillent l'avant-plan du panorama perçu depuis la place du Congrès.

En 1914, ces démolitions sont déjà bien amorcées dans les abords du futur boulevard Pachéco<sup>34</sup>. C'est probablement en vue de réguler les futures édifications dans les zones démolies et d'éviter l'émergence d'immeubles qui pourraient masquer la vue, que le Collège de la Ville de Bruxelles définit la même année et pour la première fois, un cône visuel depuis la place du Congrès<sup>35</sup>. On est donc face au même phénomène qui touche le point de vue de *la rue Belliard* sur la corniche royale à la même date<sup>36</sup>. Là aussi, c'est la jonction Nord-Midi qui fait surgir l'idée de la protection des abords. La tombe du Soldat inconnu, placée au pied de la colonne et inaugurée le 11 novembre 1922, viendra encore renforcer le caractère mémoriel du lieu tout en s'intégrant parfaitement au site.

Dans la période de l'entre-deux-guerres, les adeptes d'un nouvel urbanisme hygiéniste, rationaliste et fonctionnaliste posent un nouveau regard critique sur les paysages qu'ils observent depuis les «terrasses de la ville», regrettant le manque d'ordre qui émane de la «masse informe»<sup>37</sup>. Les programmes de reconstruction en bordure du site de la jonction Nord-Midi sont l'occasion de cette mise en ordre. Si la jonction efface une partie significative du paysage urbain de l'Ancien Régime, elle offre aussi l'opportunité de fabriquer un panorama moderne. À la demande de l'État, une réflexion sur la transformation du centre-ville accompagnait les travaux de la jonction Nord-Midi. Elle est menée dès 1936 par une Commission d'urbanistes et porte sur l'implantation d'édifices et de complexes architecturaux (Cité administrative, mais aussi Mont des Arts) le long du tracé de la jonction. L'implantation de la Cité administrative en

contrebas de la place du Congrès et en bordure du futur boulevard de Berlaimont, son intégration dans son environnement immédiat et la forme de son aménagement s'inscrivent donc dans une réflexion plus large, menée bien avant sa construction.

Plusieurs architectes sont chargés de développer des plans de ces nouveaux complexes architecturaux. Déjà les premiers avant-projets pour la Cité, réalisés au cours des années 1940, font apparaître le souci de la préservation du panorama de la place du Congrès par une disposition, un alignement et des gabarits imposés aux édifices à construire en contrebas (FIG. 10)<sup>38</sup>, mais aussi le long du boulevard en vis-à-vis. Ce boulevard introduit dès 1952 une large rupture horizontale dans le paysage. Le marché lui-même et ce qu'il reste du quartier des Bas-Fonds disparaissent rapidement pour laisser place à la Cité administrative, dont la première pierre est posée en 1958 (FIG. 11).

## UNE NOUVELLE ESPLANADE ET LE DÉPLACEMENT DU POINT DE VUE

La construction mouvementée du vaste complexe, conçu pour rassembler en un même lieu tous les services administratifs nationaux, fut considérée comme un manifeste architectonique et urbanistique du centralisme d'État. Sa construction s'achève en 1983<sup>39</sup> (FIG 12A-12C). La conception de la Cité administrative est confiée à un collège d'architectes acquis aux principes fonctionnalistes qui visent une organisation et une séparation rationnelles des fonctions dans la ville. Le nouvel ensemble monumental devait tirer parti des spécificités du terrain de 6,41 ha mis à disposition et qui accusait à cet endroit une forte déclivité. Il devait réaliser l'articulation entre la place du Congrès et les boulevards de Berlaimont et Pachéco créés sur le tracé de la nouvelle jonction Nord-Midi, et situés 17 m plus bas. La conservation du panorama reste encore déterminante dans le parti du projet retenu qui sera rendu public dès 1959. Elle engage les auteurs du projet à reconfigurer la vue panoramique sur la ville<sup>40</sup>.

Le parti pris du projet de la Cité procède de l'implantation de plusieurs volumes bâtis sur une vaste terrasse. Une tour de 40 étages, la future tour des Finances, en constitue le référent vertical symbolique. Le complexe est le fruit d'un «urbanisme de dalle» qui vise la sépara-

33. Sur l'histoire de la Cité, voir HUBERT, M., «Un passé bien présent. Le site de la Cité administrative de l'État, condensé de l'urbanisme bruxellois», *Les Cahiers de la Cambre, Architecture n° 8. La Cité administrative de l'État. Schémas directeurs et action publique à Bruxelles*, 2009, pp. 14-55; et bibliographie incluse.

34. LEBLICQ, A. & LEBLICQ, Y., «Quelques souvenirs d'une enfance dans le quartier bruxellois des Bas-Fonds au début du XX<sup>e</sup> siècle», *Cahiers Bruxellois - Brusselse Cahiers*, 2017, LIX, 301-360, <https://doi.org/10.3917/brux.049.0301>, pp. 333-334, fig. 9 et fig. 10.

35. Voir fig. X, dans l'article de Géry Leloutre et Sarah Capesius dans cette publication.

36. Voir la contribution de Judith Lemaire dans ce numéro.

37. SCHMITZ, M., *Figure de Bruxelles*, Éditions Art et Technique, Dilbeek, 1944, pp. 23-34.

38. Cité administrative de l'État à Bruxelles. Plan d'ensemble du deuxième projet, Jean-Jules Eggericx et Raphaël Verwilghen, 1939. Fonds Jean-Jules Eggericx (©CIVA). Je remercie Géry Leloutre pour ces informations. Sur ce contexte plus précisément, voir l'article Géry Leloutre et Sarah Capesius dans ce numéro.

39. Soit 13 ans après la révision de la Constitution, qui amorçait la fédéralisation et la décentralisation des services que le complexe architectural devait abriter. DEMEY, T., *Bruxelles. Chronique d'une capitale en chantier. 2. De l'Expo '58 au siège de la CEE, Bruxelles*, 1992, pp. 63-99; BRAL, G. J., *La Cité administrative de l'État, Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire*, n° 44, 2007.

40. BRAL, G. J., *op. cit.*, p. 14.

41. Voir notamment *Le Soir*, 16 juillet 1959; *Le Soir*, 8 janvier 1961.

FIG. 10 Cité administrative de l'État à Bruxelles. Plan d'ensemble du deuxième projet, Jean-Jules Eggericx et Raphaël Verwilghen, 1939. Fonds Jean-Jules Eggericx (© CIVA).

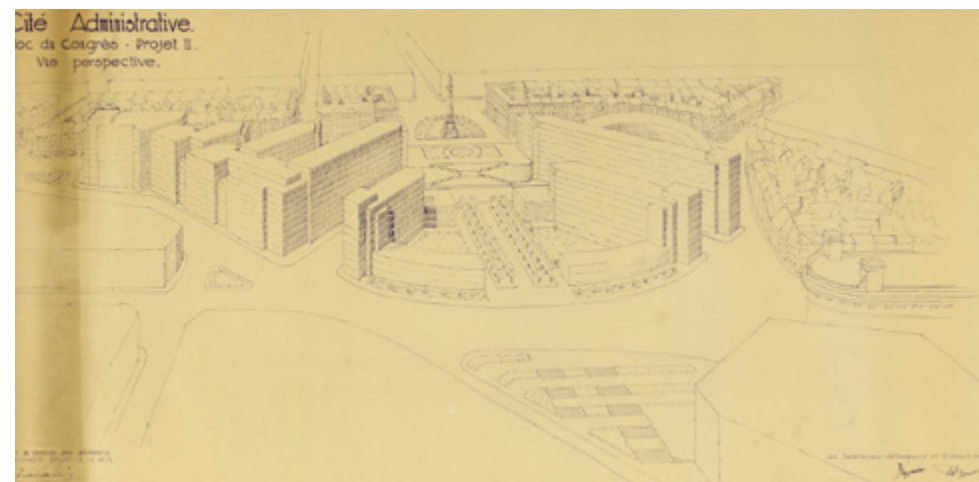
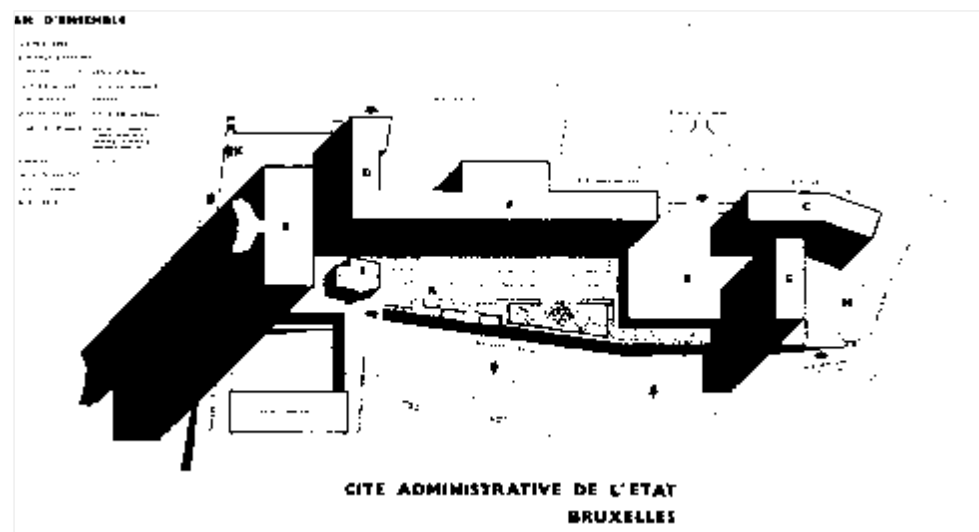


FIG. 11 La Cité administrative de l'État. Plan indicatif d'ensemble (tiré de BRAL, G.J., *op. cit.*, p. 26).



tion totale entre les cheminements piétons et la circulation automobile. C'est une esplanade accessible au public, soit une vaste plateforme minérale et surélevée qui assure l'articulation du nouveau complexe avec la place du Congrès. La superficie de l'esplanade (70 x 110 m) est doublement supérieure à celle de la place du Congrès (55 x 70 m). Sur la droite, le plateau de l'esplanade surplombe et donne accès à une seconde et longue terrasse traitée en jardin située en bordure de la place du Congrès, deux longues barres de six étages, implantées le long de la rue de Ligne, ont rétréci la fenêtre du panorama original d'environ 20 m au total. La vue panoramique que l'on pouvait

observer jadis depuis la balustrade de la place du Congrès se trouve dès lors projetée de 100 m vers l'avant. Recadrée, la vue se dévoile à présent sur le front de l'esplanade. Sur la gauche de celle-ci, le bâtiment G occulte désormais la vue vers la cathédrale Sainte-Gudule tandis que vers la droite, le regard rencontre, dans l'axe des jardins de la Cité administrative, la tour des Finances. Pour la presse de l'époque, la grande esplanade bétonnée est l'élément le plus spectaculaire de la Cité administrative, c'est un magnifique point de vue qui offre aux promeneurs un nouveau panorama de la ville (FIG. 13)<sup>41</sup>.





**FIG. 12A, 12B ET 12C**  
La Cité administrative de l'État, photographée en 1980 dans le cadre de la prospection de l'inventaire du patrimoine architectural du Pentagone (© urban.brussels, IP 266, 01, 266\_21, 266\_006).

La Cité administrative est envisagée par ses concepteurs comme un nouveau repère urbain monumental<sup>42</sup>. Des dispositions urbanistiques supplémentaires avaient été mises en avant en vue de garantir la position dominante de ce nouvel ensemble sur le bas de la ville. Ainsi les édifices construits à partir de 1952 le long du boulevard de Berlaimont et du boulevard Pachéco (FIG. 14) furent-ils soumis à des prescriptions de hauteur maximale (près de 22 m). Les architectes et urbanistes en charge du projet de la Cité administrative sont des acteurs très impliqués dans le développement urbain du centre de Bruxelles à l'époque.

On constate encore une fois que si le paysage justifie et détermine l'aménagement du point de vue, ce dernier modélise également le premier. Comme le montrent Géry Leloutre et Sarah Capesius dans leur contribution à ce numéro, cette préoccupation aboutira étonnamment à une analyse fine de la situation des vues existantes depuis l'esplanade et à la proposition de nouvelles servitudes en 1962<sup>43</sup>. Rien d'étonnant dès lors, de compter l'esplanade de la Cité et la vue que l'on peut observer depuis cet endroit, au nombre des points de vue et des vues remarquables, précisément répertoriés dans l'Atlas des Altitudes limites de 1972<sup>44</sup>.

Dans cet Atlas, le panorama visible depuis l'esplanade entre dans les champs protecteurs de trois cônes visuels (FIG. 15): une vue large de la ville depuis l'esplanade (F); un corridor visuel depuis l'esplanade vers la basilique de Koekelberg et une vue depuis la rue du Congrès vers la place du Congrès avec le paysage en arrière-plan. Cette réflexion, qui vise un aménagement récent à l'époque (l'esplanade de la Cité administrative), prend en compte un repère urbain en cours de construction (la Basilique). On a également parfaitement conscience de la vue historique (la perspective sur la colonne du Congrès), qui est photographiée et analysée. Les photographies qui accompagnent l'étude témoignent de la compréhension de l'articulation des deux espaces: la place du Congrès et l'esplanade (FIG. 16A ET 16B).

En revanche, alors que la construction de la Cité s'achève (1983), l'esplanade s'impose comme point de vue. Cette reconnaissance apparaît de manière manifeste en 1989 par exemple, dans les débats de la Commission royale des Monuments et des Sites: à l'occasion d'une demande d'avis visant l'installation d'une œuvre d'art sur l'esplanade, une simulation grandeur nature *in situ* est demandée pour vérifier qu'il n'y a pas d'atteinte à la perception du panorama depuis l'esplanade<sup>45</sup>.

### L'APPROCHE PATRIMONIALE ET LA PERTE DE VUE

Dans les années 1990, la vision patrimoniale de la ville amène la reconnaissance du caractère patrimonial de chacun des deux ensembles, la place du Congrès et l'esplanade de la Cité. Par contre, on perd de vue l'articulation réalisée entre ces deux espaces en raison des différences qui les opposent sur le plan urbanis-

42. La Cité administrative offre également des points de vue imprenables sur la ville aux fonctionnaires. Dans le film d'Yves Cantraine, *Histoire d'une utopie à vendre*, plusieurs d'entre eux vantent ainsi la vue imprenable sur la ville qu'offrent les bureaux.

43. Pour un développement de cette question, voir l'article de Géry Leloutre et Sarah Capesius dans ce numéro.

44. Sur l'Atlas de 1972, voir l'article de Cecilia Paredes dans ce numéro.

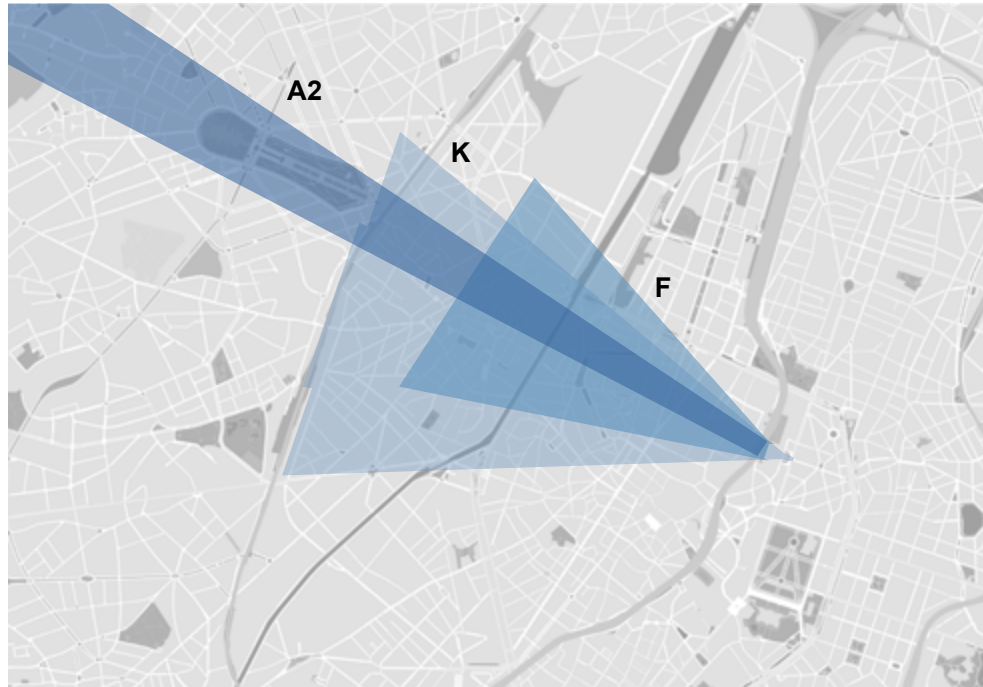
45. CRMS BXL20701, (avis défavorable).



**FIG. 13**  
L'esplanade de la Cité en cours de construction, extrait du journal Le Soir, 8 janvier 1961 (© KBR).

**FIG. 14**  
Vues sur le boulevard de Berlaimont et le boulevard Pachéco depuis l'esplanade de la Cité en chantier, vers 1961 (© urban.brussels, dossier Altitudes limites, AL\_179).





**FIG. 15**  
Les trois cônes visuels impliquant le site et son panorama, définis par l'Atlas des Altitudes limites de 1972.

Le premier cône (A2) distingue l'esplanade de la Cité administrative de l'État comme l'un des six points de vue qui offrent une vue intéressante sur le paysage urbain dominé par la Basilique nationale du Sacré-Cœur à Koekelberg. Le second cône (F) protège la vue dégagée à cet endroit : le panorama sur la cuvette de la ville basse et vers les hauteurs de Molenbeek. Enfin, le troisième cône (K) protège le même panorama, mais intégrant cette fois la colonne du Congrès, qui est observé depuis l'est selon le cheminement d'un spectateur le long de la rue du Congrès depuis la place Surllet de Chokier (© urban.brussels).

tique et architectural. Tout d'abord, la Cité est désormais reconnue comme un patrimoine à protéger. La régionalisation des compétences a en effet rendu obsolète toute idée de centralisation administrative<sup>46</sup>, et depuis le début des années 1990, on commence à parler de la reconversion du site. L'avenir des lieux inquiète et engendre une mobilisation citoyenne<sup>47</sup>.

La place du Congrès perd son statut de belvédère au profit de l'esplanade. Dans la charte d'aménagement du tracé royal établie par la Fondation Roi Baudouin, la proposition d'aménagement dont la place fait l'objet présente un resserrement de la perspective à l'arrière de la colonne, de manière à centrer la perspective vers la colonne depuis la rue du Congrès (FIG. 17)<sup>48</sup>.

Les premières mesures de protection qui touchent d'une part l'esplanade et d'autre part la place du

Congrès ignorent leur articulation visuelle. En 1994, la Cité est reprise à l'inventaire du patrimoine architectural du Pentagone et en 1995, les jardins Pechère et l'esplanade sont inscrits à l'inventaire légal des sites. Dans les deux cas, aucune mention du lien urbanistique à la place du Congrès n'apparaît. Par ailleurs, aucune allusion à la vue depuis la place du Congrès n'apparaît dans l'arrêté d'inscription sur la liste de sauvegarde de la place qui est envisagée la même année<sup>49</sup>.

### VERS UN ULTIME PROJET « PANORAMA » ET UNE PRIVATISATION DE LA VUE

Après la vente de la Cité administrative par l'État en 2001 et l'abandon progressif des lieux par les fonctionnaires, de nouveaux débats liés à la reconversion du site élargissent le périmètre de

46. Voir [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/489/BXL40123\\_489\\_0.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/489/BXL40123_489_0.pdf).

47. HUBERT, *op. cit.*, p. 43.

48. ROGGMANS, M.-L. (dir.), *Tracé royal. T. 2 La Charte d'aménagement*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1996, p. 45.

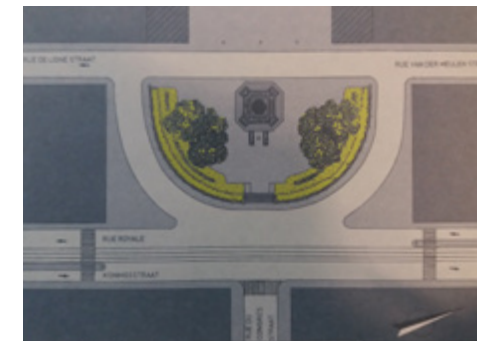
49. Inventaire du patrimoine architectural : <https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10004083>; Inventaire des sites : <http://patrimoine.brussels/liens/inventaires/liste-des-sites/view>; Arrêté de protection : [https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/023\\_011.pdf](https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/023_011.pdf).

50. HUBERT, *op. cit.*, pp. 42-45.

51. GENARD, J.-L., *Les Cahiers de la Cambre, Architecture n° 8. La cité administrative de l'État. Schémas directeurs et action publique à Bruxelles*, 2009, p. 191. Le Plan régional de développement (PRD 2002) définit, parmi quatorze zones levier, la zone levier n° 6 « Botanique » qui intègre le périmètre de l'ancienne Cité administrative. Le schéma directeur est l'outil planologique qui est établi pour une zone levier les orientations stratégiques de développement.



**FIG. 16A ET 16B**  
Photographies de la perspective vers la place du Congrès. Les limitations de hauteur définies par le cône visuel K ont en effet pour objectif de préserver le paysage à l'arrière-plan de la colonne des constructions en hauteur afin de préserver la lisibilité de la silhouette de la colonne du Congrès, monument à caractère national, par rapport au paysage à l'arrière-plan (© urban.brussels, dossier Altitudes limites, AL\_177 et AL\_192).

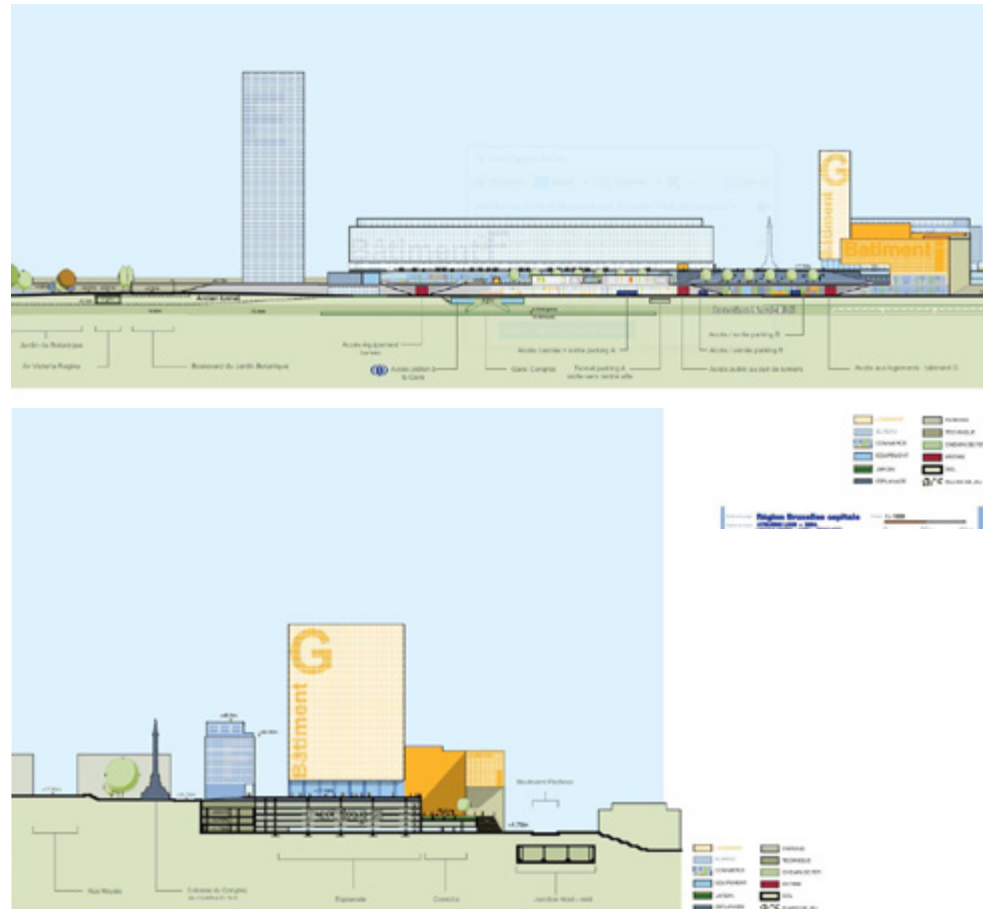


**FIG. 17**  
Proposition d'aménagement de la place avec un resserrement de la perspective à l'arrière de la colonne (extrait de l'ouvrage *Tracé royal. T. 2 La Charte d'aménagement*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1996, p. 45).

la réflexion. Celle-ci s'étend entre autres aux questions liées à la préservation du complexe architectural et à la préservation de l'esplanade. Son articulation à la place du Congrès et la conservation de son panorama sont également discutées. Ces réflexions sont portées cette fois par la planification de la Région et les services de l'urbanisme de la Ville en vue d'encadrer le réaménagement et la reconversion du site<sup>50</sup>. Le site de l'ancienne Cité dans son ensemble est tout d'abord reconnu comme une zone d'intérêt régional (ZIR n° 11) dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS) de 2001. Son périmètre est intégré dans l'une des quatorze zones levier de la Région (la zone levier n° 6 « Botanique ») par le Plan régional de développement (PRD) en 2002.

Cette zone fait ensuite l'objet d'un schéma directeur en 2007 qui sera traduit à son tour par la Ville en 2013, dans un outil de planification local, le Plan particulier d'affectation du sol (PPAS Pachéco).

Dans ce schéma directeur publié en 2007, la Région reconnaît à l'ensemble de la Cité administrative des qualités d'intégration dans son environnement et inscrit la valorisation de l'esplanade dans la séquence des panoramas de la rue Royale<sup>51</sup>. Cet outil planologique désigne comme l'un des objectifs principaux à la reconversion d'une part, et comme orientation à la densification du site d'autre part, la conservation de l'agencement paysager de l'ancienne Cité administrative ainsi que l'ouverture et le panorama sur la ville basse favorisant la perspective sur la colonne du Congrès. Il préconise de valoriser la fonction de « balcon » de l'esplanade, ouvert sur le paysage de la ville<sup>52</sup> (FIG. 18A ET 18B). Le Plan particulier d'affectation du sol (le PPAS Pachéco adopté par la Ville en 2013) exige par contre un taux de densification si élevé qu'il va faire obstruction au respect de ce principe<sup>53</sup>. En rendant possible l'implantation d'une tour de logement le long du boulevard Pachéco à un emplacement sur lequel aucun édifice n'était construit, le PPAS prépare ainsi la voie à un rétrécissement conséquent du cadre de vue.



**FIG. 18**  
Dans cette simulation, qui illustre le potentiel urbanistique du lieu, aucun édifice n'empiète sur l'esplanade, côté boulevard Pachéco (extrait du schéma directeur de 2007).



**FIG. 20**: L'esplanade de l'ancienne Cité administrative de l'État (A. de Ville de Goyet © urban.brussels).



**FIG. 19**  
Illustration du projet en cours de construction (extrait de la demande de permis d'urbanisme © urban.brussels, dossier O4/PFD/613466).

## ÉPILOGUE

En août 2019, la Région a délivré le permis autorisant le réaménagement du site de l'ancienne Cité administrative de l'État<sup>54</sup>. Ces aménagements visent à convertir la zone en un nouveau quartier vivant et multifonctionnel par l'implémentation de logements, d'équipements publics (une école et une crèche) et de commerces. Le projet ambitionne d'améliorer les liaisons aux quartiers avoisinants en développant notamment la liaison entre le haut et le bas de la ville et par une transformation des espaces publics minéraux en espaces plantés. Ce projet prévoit la réalisation d'une nouvelle construction de gabarit élevé le long du boulevard Pachéco, contre l'esplanade (FIG. 19). Aujourd'hui, un premier nouvel immeuble est en construction sur l'emplacement de l'ancien bâtiment G, démoli (FIG. 20). Ses promoteurs

ont baptisé ce complexe d'édifices du nom de «Panorama» et axent sa promotion sur les vues imprenables que les nouveaux bâtiments offriront sur la ville. Parmi celles-ci, des vues sur la place du Congrès, anciennement, la *place des Panoramas*...

54. Notification du PU 13/08/2019. Le projet a fait l'objet de trois recours en annulation. L'un d'eux a déjà été rejeté par le Conseil d'État. Nous remercions Diane Gustin et Charlotte Quataert pour leurs informations.